

A Mayotte, l'accent des élèves jugé «handicap social»

Mediapart, 9 juin 2011

par Lucie Delaporte

Arrivé de métropole il y a moins d'un an, l'homme qui représente le ministère de l'éducation nationale à Mayotte peine encore, visiblement, à comprendre l'ampleur de la polémique suscitée par ses propos. Invité le 27 mai à débattre avec le représentant du SNES sur une radio locale, le vice-recteur François-Marie Perrin est parti dans une surprenante digression sur l'accent des élèves mahorais : *«Il y aussi la problématique de l'accent, (il faudrait) que nos enfants puissent s'exprimer couramment, sans accent, devant les gens qui vont leur donner un travail et devant l'ensemble de la société.»*

Sur l'île devenue en mars dernier, à la suite d'un référendum, le 101^e département français, la phrase a immédiatement déclenché un tollé. En quoi les élèves mahorais devraient-ils renoncer à leur accent, partie intégrante de leur culture? Invité à s'expliquer quelques jours plus tard sur les ondes de la même radio, Kwezi FM, François-Marie Perrin compare cette fois, avec une certaine maîtrise de la périphrase, la manière de parler à Mayotte à celle des *«jeunes de métropole des quartiers populaires d'origine modeste, habitant à la périphérie des grandes villes»*. L'accent mahorais assimilé au “parler banlieue”, le parallèle fait bondir. Quelques jours plus tard, dans *Mayotte Hebdo*, Bruno Wills, son directeur de cabinet, enfonce pourtant le clou : *«Quand on passe un concours, ça peut être nuisible.»* La fonction publique discriminerait-elle les candidats en fonction de leur accent? s'interroge Yann Durozad, représentant du SNES. *«Un élève marseillais, toulousain, de Franche-Comté, d'Alsace ou encore de la Réunion, des Antilles ou de la Polynésie aura un accent différent et tant mieux n'en déplaît au vice-recteur. En quoi l'enfant mahorais devrait-il avoir honte de son accent pour le lisser ou le gommer?»* affirme le syndicaliste pour qui le vice-recteur n'en serait d'ailleurs pas à son premier dérapage. En février dernier, lors d'une audience syndicale, il aurait ainsi affirmé que le rythme des constructions d'établissements scolaires sur l'île ne pourrait jamais rattraper celui de *«l'utérus des Mahoraises»*. Propos repris dans la presse locale mais démentis par l'intéressé. Reste que la défiance s'est bel et bien installée.

«Ce qu'a dit le représentant du ministère de l'éducation nationale est tout simplement scandaleux et anticonstitutionnel», s'emporte le député Modem de Mayotte, [Abdoulatifou Aly](#). *«L'accent fait partie de notre identité. Ces propos dénotent surtout un mépris profond à l'égard des Mahorais de celui qui est censé les servir.»* L'élu a adressé mercredi une question écrite à Luc Chatel pour lui signaler ces dérapages et lui demander les mesures qu'il comptait prendre concernant l'apprentissage des langues locales.

«Handicap social»

Car, à Mayotte, aucune des deux langues maternelles –le shimahoré (dérivé du swahili) et le shibushi (dérivé du malgache)– n'est enseignée à l'école contrairement [à ce qui est prévu, sur tout le territoire national, concernant les langues régionales](#). *« Ce n'était pas la priorité »*, confirme le vice-recteur qui reconnaît que cela devrait évoluer et qu'il attend les résultats d'une expérimentation menée en primaire.

Pour François-Marie Perrin, il serait plus intéressant de parler [des défis de l'école à Mayotte](#) où la moitié des 200.000 habitants a moins de 17 ans : *«Il faut rappeler qu'il y a trente ans il n'y avait pas d'école sur l'île. La majorité des adultes n'a pas été scolarisée. Pour la quasi-totalité de nos élèves, le premier contact avec le français se fait à l'école. Mon souci lorsque j'ai évoqué cette question était de dire que, certes il faut se préoccuper de la maîtrise du français à l'écrit, mais aussi à l'oral, et l'accent en fait partie. L'accent est un fort marqueur sociologique. Il s'agit d'éviter les discriminations.»*

«Ce monsieur prend les choses complètement à l'envers. C'est à l'éducation nationale de corriger les auteurs de discriminations», répond le député Abdoulatifou Aly.

Ce à quoi François-Marie Perrin rétorque, revenant à nouveau sur le parallèle avec la banlieue : *« Dans les lycées technologiques en métropole, on fait passer des oraux fictifs aux élèves où on travaille spécifiquement cette question de l'accent. C'est le rôle de l'école d'aider à surmonter cette forme de handicap social. »*

L'accent mahorais «handicap social»? Sur l'île, la polémique n'est sans doute pas près de s'éteindre. Le Snés et le SNUipp ont appelé à une manifestation le 15 juin et réclament désormais le départ du vice-recteur.